

## « les bonnes adresses »

Dans le TANDEM du mois dernier nous vous annoncions notre volonté d'établir un cahier d'adresses reprenant les entreprises et commerces de la commune. Si vous êtes artisan, commerçant ou entrepreneur et que vous souhaitez y figurer n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, par téléphone ou par mail.

## Travaux de restauration et d'entretien de la Laquette

Dans le cadre du marché de restauration et d'entretien de la Laquette et de ses affluents des opérations d'enlèvement d'embâcles, élagage, abattage et débroussaillage auront lieu dans notre commune courant décembre.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise d'insertion CAMPAGNE SERVICES et pris en charge par le Syndicat SYMSAGEL.

## Le péage remboursé pour les personnels soignants

Face à cette nouvelle vague de crise sanitaire dans le pays, le groupe Sanef rembourse le péage sur l'ensemble des autoroutes Sanef et Sapn pour soutenir les personnels soignants et faciliter leurs déplacements. Pour bénéficier de la mesure de remboursement, les médecins, chirurgiens, infirmiers, brancardiers et tous les personnels soignants sont invités, après leurs passages au péage, à solliciter Sanef conseil, service clientèle, en privilégiant le formulaire en ligne et produire simplement les attestations de péage (reçus en voie de péage ou factures télépéage) et une carte professionnelle ou tout autre justificatif d'exercice d'une profession relevant du personnel soignant.



**Baisse de votre salaire mensuel ≥ à 15 %**  
avec un niveau de charges de logement > à 40 %  
(loyer ou mensualité d'emprunt immobilier, eau, électricité...)



**Causée par l'une des situations suivantes survenue pendant la crise sanitaire :**

- **Chômage partiel** ou **réduction de votre temps de travail**<sup>(2)</sup>
- Arrêt de travail pour **garde d'enfants**<sup>(2)</sup>
- **Perte d'emploi** (fin de CDD, intérim ou CDI lors de votre période d'essai)
- **Double résidence** (pour motif professionnel ou report d'un déménagement depuis le parc social vers le parc privé)
- **Embauche retardée**
- **Diminution de votre rémunération variable.**

## Entretien

**La balayeuse passera du lundi 14 décembre au vendredi 18 décembre 2020.**

Merci aux riverains habitants les rues équipées de trottoirs et de caniveaux d'éviter de stationner sur le domaine public entre 8h et 12h et de 13h à 16h.

## Cérémonies du 11 novembre

Compte tenu des restrictions sanitaires, les cérémonies se sont déroulées qu'en présence des élus et de l'association des anciens combattants.



**BESOIN D'UN SOUTIEN  
POUR VOTRE LOGEMENT  
SUITE À LA CRISE SANITAIRE ?**

**JUSQU'À 300 € D'AIDE GRATUITE (150 € SUR 2 MOIS)  
POUR PAYER VOTRE LOYER OU PRÊT IMMOBILIER**

### QUI ?



**Salarié ou demandeur d'emploi** d'une entreprise du secteur privé<sup>(1)</sup>



**Locataire ou propriétaire** de votre résidence principale



**Revenu mensuel net ≤ 1 828,50 €**  
(soit 1,5 Smic)<sup>(2)</sup>

**0970 800 800**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
(appel non surtaxé)

**actionlogement.fr**

## Votre bulletin d'informations



## EDITO

Mesdames , messieurs

Traditionnellement le Centre Communal d'Actions Sociales organise un goûter de fin d'année à destination de nos aînés, après l'annulation du repas annuel pour cause de crise sanitaire, l'après midi convivial de décembre a lui aussi été annulé.

De ce fait en partenariat avec notre magasin de proximité Cocci Market d'Enquin et l'Ivresse des Sens d'Aire sur la Lys nous avons revalorisé la valeur du colis de fêtes destiné à nos anciens.

**La distribution de celui ci pour nos concitoyens de plus de 65 ans se déroulera en présence des membres du CCAS ;**

- Pour les habitants d'Enguinegatte le lundi 21 décembre de 14h00 à 18h00 à la salle des fêtes.
- Pour les habitants d'Enquin les Mines le mardi 22 décembre de 9h à 12h et de 14h à 18h à la salle des fêtes.

**Pour ces distributions merci de respecter les gestes barrières et le port du masque lors de l'entrée dans les bâtiments.**

Vous pouvez également à cette occasion faire retirer votre colis par un proche ou une tierce personne.

Pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, le portage du colis sera effectué à domicile par les membres du Centre Communal d'Actions Sociales.

Malgré ce contexte sanitaire particulier nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous de passer d'agréables fêtes de fin d'année en prenant soin de vous.

Hervé Dupont

Maire Enquin lez Guinegatte

Président du CCAS

Site internet : [www.enquinlezeuguinegatte.fr](http://www.enquinlezeuguinegatte.fr)



Mairie Enquin



**Décembre 2020**

Les Echos du conseil

INFOS

### FERMETURE DES MAIRIES-CONGES DE FIN D'ANNEES

Fermeture de la mairie d'Enquin lez Guinegatte à **17h30 le vendredi 18 décembre.**

La mairie d'Enquin lez Guinegatte sera fermée les jeudis **24 et 31 décembre.**

La mairie annexe d'Enguinegatte sera fermée le **samedi 26 décembre et le samedi 2 janvier**



# LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 26 novembre 2020

## **Aménagement du territoire**

**Rapporteur : Hervé DUPONT**

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire la CAPSO organise des concertations qui s'organisent en 4 phases :

- 1-Réalisation d'un état des lieux
- 2-Définition des enjeux
- 3-Rédaction de la stratégie
- 4-Elaboration d'un plan d'actions

Les élus sont invités à participer à ces 4 ateliers successifs entre novembre 2020 et avril 2021.

**Pour chaque commune il convient de désigner 2 représentants parmi le conseil municipal en plus du Maire.**

Les séries d'ateliers seront organisées régulièrement en 6 groupes de communes et concentrées sur une période d'une semaine.

La commune appartient au groupe 6 : Enquin lez Guinegatte-Erny St Julien-Febvin Palfart-Fléchin-Laires-Beaumetz-Bomy.

L'ensemble des habitants sera également invité à participer à l'élaboration de ce projet :

- Questionnaire en ligne et diffusé avec le TANDEM
  - Collège d'habitants désignés par tirage au sort qui participera à 3 ateliers entre janvier et avril 2021
- Sont désignés représentants parmi le conseil municipal : Marie DE FIGUERREDO – Isabelle GARCIA et en cas d'absence d'un des représentants, Thierry DEQUIEDT.

## **Elections législatives partielles**

Les élections pour la 6ème circonscription qui devaient se tenir le dimanche 13 décembre 2020 seront reportées. Nous n'avons pas encore connaissance de la date de report.

## **Gardiennage des églises**

**Rapporteur : Frédéric PICQUET**

La loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat a consacré l'autonomie financière des cultes. L'article 2 interdit à l'Etat et aux collectivités publiques de les financer, directement ou indirectement.

Cependant, le Conseil d'Etat a donné la possibilité aux communes de rétribuer le gardiennage d'une église communale.

Afin d'éviter que ces rétributions ne constituent des subventions indirectes au culte, l'administration a cherché à encadrer cette possibilité.

**La possibilité, pour les communes, de financer le gardiennage des églises dont elles sont propriétaires.**

Dans un arrêt du 10 novembre 1911 le Conseil d'Etat affirme qu'il est possible pour la commune, dans le cadre des dépenses d'entretien et de conservation des édifices du culte, de rémunérer un gardien.

Il précise, dans une décision du 3 mai 1918 que le gardiennage consiste à « la surveillance de l'église du point de vue de sa conservation », et qu'il constitue un emploi communal.

**Il appartient au maire de désigner la personne qui lui paraît présenter les garanties nécessaires à la fonction de gardien. Cette nomination intervient par voie d'arrêté municipal.**

Le ministère de l'Intérieur publie chaque année, par voie de circulaire, le montant maximum de l'indemnité annuelle allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions**  
**Décide de mettre en place le régime de gardiennage pour les trois églises communales à compter du 01/01/2021 :**  
**Chapelle Ste Wandrille à Fléchinelle**  
**Eglise St Omer à Enquin**  
**Eglise St Jacques à Enguinegatte**  
*Chapelle St Germain non concernée du fait de sa fermeture au public*

## **Chemins ruraux**

**Rapporteur : Martine NOEL**

**Constitution d'un groupe de travail chemins ruraux**

Objectifs :

- \* Recenser l'ensemble des chemins ruraux du domaine public et privé de la commune
- \* Etablir un état des lieux : bon état, état moyen, mauvais état.
- \* Définir l'utilité des chemins : nécessaire à l'exploitation agricole et/ou de randonnée ou éventuellement plus aucune utilité.
- \* Intégrer dans la réflexion la convention passée entre la commune et l'AFR d'Enguinegatte
- \* Etablir un programme d'entretien en priorisant suivant l'état de dégradation et l'utilité jusque 2026

Le compte rendu du groupe de travail devra être établi au plus tard pour fin février 2021 afin de pouvoir inscrire au prochain budget les travaux d'entretien à effectuer en 2021.

Le groupe de travail est constitué de : Fabien BUIRE, Isabelle MAES, Thierry DEQUIEDT, Jérôme DEHURTEVENT, Isabelle TITRENT, Bernard DEBOMY, Corinne DUPUIS, Michèle LALOY, Martine NOEL BULOT.

*La première réunion aura lieu le 28 décembre 2020 à 14h.*

## **Recensement de la population**

**Rapporteur : Michèle LALOY**

Le recensement de la population initialement prévu du 21/01/2021 au 20/02/2021 est reporté en 2022 en raison des conditions sanitaires liées au COVID 19.

## **TRAVAUX RUE ERNEST HERMAND**

Le chantier sera réalisé par l'entreprise DUFFROY TP à partir de la semaine 48 (semaine du 23 au 29/11/2020) pour une **durée de 3 mois avec une interruption de 3 semaines pour les fêtes de Noël** (du 20 décembre au 11 janvier 2021) ce qui amène une fin de chantier fin mars hors intempéries.

La première partie jusqu'à fin décembre sera la pose de l'assainissement pluvial en accotement du bas vers le haut, côté droit en descendant la rue jusqu'à la cité de Fléchinelle.

En début d'année restera la préparation de la borduration des deux côtés de la rue Hermant (D158) jusqu'en bas avec une semaine de blocage complet pour le coulage de celle-ci.

**Une semaine où les riverains ne pourront pas rentrer leur véhicule à leur domicile (temps de séchage).** Une information sera distribuée en temps voulu par l'entreprise pour indiquer la date exacte.

En temps normal les riverains pourront accéder à leur domicile (hors horaire chantier 08h30-16h30)

Puis viendra le réglage des trottoirs de part et d'autre de la voirie pour en terminer avec la pose d'enrobés sur la chaussée (partie réservée au Conseil départemental).

Les dates seront aussi données en amont pour que les riverains garent leurs véhicules aux extrémités de la rue pour une durée de deux à trois jours.

Compte tenu des restrictions sanitaires actuelles la réunion publique que nous avions prévue n'est pas autorisée.

Des déviations seront mises en place par la RD 159 (rue des Templiers/ rue de la Carnoye) RD 77 (route de Saint-Omer) et RD 130 (rue d'Enguinegatte).